

<b>DEPARTEMENT</b>	<b>HERAULT</b>
<b>CANTON</b>	<b>MEZE</b>
<b>COMMUNE</b>	<b>MEZE</b>

REGLEMENTATION DES COUPURES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de MEZE

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

**Vu** le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

**Vu** la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRÊTE

**Article 1** : A compter du 15 octobre 2022, 00h00, l'éclairage public sera totalement interrompu de minuit à 05h00 heures sur l'ensemble de la commune exceptées sur ces voies de circulation principales :

Avenue et route de Pézenas

Avenue et route de Montpellier

Place Baptiste Milhau

Avenue Général de Gaulle

Boulevard Paul Valery

**Article 2** : En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

**Article 3** : Des panneaux d'informations seront installés aux entrées de la commune.

**Article 4** : Le Maire de MEZE est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

<b>DEPARTEMENT</b>	<b>HERAULT</b>
<b>CANTON</b>	<b>MEZE</b>
<b>COMMUNE</b>	<b>MEZE</b>

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Préfet de l'Hérault,
- Monsieur le Président du Département de l'Hérault,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mèze,
- Monsieur le Président du SDIS de l'Hérault,

Fait à Mèze, le 10 octobre 2022.

Le Maire

Thierry BAEZA

